

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 19 juin 2023 à 19h00**  
**Présidence : M. Christophe FÜRER**  
**Salle du Conseil**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la Boursière, à la secrétaire Communale, à la secrétaire du Conseil, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Six membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 04-2023 relatif à la gestion et aux comptes 2022
6. **Présentation du préavis municipal n° 06-2023 relatif au préavis d'imposition 2024 & 2025**
7. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie
8. Rapport du Président
9. Rapport du Syndic
10. Nomination du Président
11. Nomination des Vice-Présidents
12. Nomination des Scrutateurs
13. Nomination des Scrutateurs suppléants
14. Nomination de la Commission de gestion
15. Nomination complémentaire pour la Commission d'urbanisme
16. Propositions individuelles

**Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité**

**1. Appel :**

44 Conseillers participent à la séance, 6 excusés (M. M.-O. Christinat, Mme J. Dutrançois, Mme M. Gaget, M. J. Kohler, M. E. Piguët, M. J.-L. Rochat). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

**2. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 :**

Pas de correction demandée.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**3. Communications du Bureau du Conseil :**

**- M. C. FÜRER – Président :**

Nous avons deux nouveaux micros sans fil, arrivés aujourd'hui. On espère que les problèmes de coupures seront à présent résolus. On remercie la Municipalité d'avoir si rapidement répondu à notre demande.

**Mme C. Herzog** est remerciée pour le remplacement de la secrétaire lors de la dernière séance.

**Les votations du 26 novembre** sont pour l'instant annulées par faute d'objets fédéraux, elles n'auront lieu que si un objet cantonal ou communal s'ajoutait.

**Bulletin unique** : La Commune est passée au bulletin unique lors des votations de dimanche passé comme vous avez pu le constater dans vos enveloppes de vote. Ce changement a demandé pas mal de mouvements au mois de juin : le logiciel a été configuré par l'entreprise Kaiser Data le 1<sup>er</sup> juin, le scanner a été livré le 8 juin, une démonstration a été faite par M. Giger de l'entreprise Kaiser Data en présence de Mme S. Jara, Mme F. Gantin, moi-même, Mme V. Grandjean pour l'Administration et de M. C. Viquerat pour la Municipalité. Le scanner a été remplacé le 15 juin par un autre modèle qui avait une prise en plus suite à une erreur chez Kaiser Data. Le 17 juin dépouillement et scanner : nous avons procédé avec Mme S. Thury et Mme F. Gantin au test pré-dépouillement comme le veut la procédure. La procédure est présentée à l'écran avec quelques photos et une courte vidéo de la performance du scanner. Dimanche passé la quasi-totalité du Bureau électoral était présent pour parer à toute éventualité : tout s'est très bien passé. Pour les prochaines votations, nous allons pouvoir alléger un peu les effectifs et on a décidé de ne plus demander systématiquement aux scrutateurs suppléants de participer aux votations à l'avenir. Le logiciel va encore évoluer, la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes) va organiser une soirée de formation le 29 juin à laquelle participeront Mme S. Thury et Mme F. Gantin. Les fonctionnalités spécifiques aux élections fédérales d'octobre seront présentées à ce moment-là. Je remercie M. C. Viquerat pour son aide indispensable et efficace pendant tout le processus d'acquisition et d'installation et au futur pour les changements et adaptations à venir.

Je demande aux Commissions des finances et d'urbanisme de bien vouloir nous faire suivre par email les **fiches de présence** de l'année écoulée avant vendredi s'il vous plaît.

**Les votations fédérales** du 18 juin se résument par quatre fois oui pour la Commune d'Etoy et le détail des résultats cantonaux sont présentés à l'écran. Les scores d'Etoy sont un petit peu plus élevés que la moyenne cantonale, ce qui est aussi valable pour la participation.

Séances CC 2023	Remise des rapports	Commentaires
27 février – 20h	15 février	
03 avril – 20h	22 mars	Annulé
22 mai – 20h	10 mai	
<b>19 juin – 19h</b>	<b>7 juin</b>	<b>Repas de fin d'année</b>
11 septembre – 20h	30 août	
30 octobre – 20h	18 octobre	
11 décembre – 19h	29 novembre	Apéritif de fin d'année

**Votations 2023** : ~~12 mars~~ // 18 juin // 22 octobre (Elections fédérales) // 12 novembre (2ème tour Elections fédérales) // ~~26 novembre~~

#### **4. Communications de la Municipalité :**

##### **a) M. J.-M. Schlaeppli – Municipal :**

##### **Police des constructions :**

##### **Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :**

- Parcelle 718 – M. F. Kirchhof – route du Stand 3 – remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau,
- Parcelle 1513 – Mme Schaller Imsand et M. Imsand – chemin de la Vaux 4C - remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau,
- Parcelle 712 - M. R. Kern – chemin Neuf 4 – remplacement d'un chauffage central à accumulateur électrique par une pompe à chaleur air/eau (PAC système module).

##### **Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :**

- Parcelle 133 – M. M. Roulet – route de Clos-de-Bière 1 – remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC,
- Parcelle 1409 – Thury & Fils – route de Pallatex 19 – pose d'un container maritime, sur le bien fond, sans fondations, pour l'exploitation d'une épicerie proposant des produits locaux à la vente. Création de trois places de parking,
- Parcelle 1216 – M. Galeazzi et Mme Demière Galeazzi – chemin de la Corniche 24 – remplacement d'une chaudière à gaz par une nouvelle installation d'une pompe à chaleur air/eau,
- Parcelle 830 – M. et Mme Schmäh – route de la Plantay 23 – remplacement de deux portes fenêtres par une baie vitrée, travaux d'entretien intérieur,
- Parcelle 857 – Paansera SA - route du Stand 29 – amélioration de la protection incendie d'une halle industrielle. Mise en place volontaire d'une protection partielle par Sprinkler,
- Parcelle 1601 – M. et Mme Triki – chemin du Bas-du-Rossé 23 – pose d'une porte-garage,
- Parcelle 508 – PPE chemin de la Mine 10-12-14-16 – remplacement de deux chauffages à gaz par deux PAC air/eau de 7kW, en extérieur,
- Parcelle 1586 – Mme C. Kaldalian - route du Clos-de-Bière 11C – construction d'un jardin non-chauffé,
- Parcelle 1487 – AMAG Automobil und Motoren AG – route de Buchillon 1 - agrandissement du cabinet vétérinaire existant, création d'un centre d'imagerie et d'une salle de réunion/travaux pratiques ; installation d'un monobloc de ventilation et d'un groupe froid en toiture.

##### **Service incendie et secours :**

**Label employeur partenaire** - Notre Commune employant trois sapeurs rattachés à l'OI St-Prex, il nous a semblé pertinent de mettre en avant cette

collaboration. Le label « employeur partenaire » est décerné aux entreprises qui emploient un ou plusieurs sapeurs-pompiers volontaires. Il s'agit d'une reconnaissance de leur implication dans le système de protection contre le feu et les éléments naturels.

b) **M. R. Corthay – Municipal :**

**Salle triple :**

Nouvelles attributions depuis la dernière séance du Conseil :

- Revêtement sportif de la salle : attribué à Realsport SA, Rossens (FR),
- Carrelages/faïences : attribué à Kerastone SA, Belfaux (FR),
- Revêtement de sol en bois : attribué à Pastore SA, Renens.

Il ne reste plus qu'une à deux couches de peinture pour la couleur sur le sol.

L'estimation budgétaire à ce jour est de CHF 15'172'495.- +4,46%, on était à +4,43% en mai.

Les échafaudages ont été retirés à présent, et on attend encore les panneaux solaires en façade.

c) **Mme T. Séverin – Municipale :**

Une brève information sur la place de jeux des Écureuils : après l'été très chaud de l'année dernière nous avons décidé de commander des voiles d'ombrage, ce qui a été fait avec des délais de livraison plus longs que prévus. Il paraît aussi compliqué de faire des travaux pendant la période scolaire et d'ouverture de l'UAPE mais les travaux seront faits au début des vacances, ainsi notre place de jeux restera utilisable lorsqu'il fait très chaud et pour les enfants de l'UAPE à partir de la rentrée.

d) **M. C. Viquerat – Municipal :**

Suite au dernier Conseil et aux discussions sur les gradins du Mini-Pitch, nous avons repris les plans avec des ingénieurs pour imaginer comment on pourrait planter des arbres autour des gradins. Nous avons malheureusement abandonné cette idée. Nous avons travaillé d'une autre manière et décidé de compenser 60m<sup>2</sup> de surface bétonnée sur les gradins par presque le double en zone verte qu'on a grignoté sur la place sèche qui était initialement prévue enrobée, sur le haut de la zone, incluant un massif à la fin de l'avant-toit de la salle. L'idée est de mettre le maximum d'arbres de haute taille de part et d'autre des gradins ainsi que d'ajouter un arbre remarquable à l'ouest du mini-pitch, dans l'endroit qui ne devrait pas être touché pendant au moins les quarante prochaines années. L'avant-dernière version du plan de la zone est projetée à l'écran.

**5. Préavis n° 04-2023 relatif à la gestion et aux comptes 2022 :**

- **M. C. Fürer – Président :** Je remercie la Municipalité et Mme I. Ciampi – Boursière, pour le préavis et l'annexe très complets qui contenait des explications claires qui ont pu, je l'espère, vous guider dans votre compréhension. Je remercie aussi la Médiathèque et le Centre des jeunes pour leurs rapports d'activités complets et très informatifs.

Mme H. Laurent lit les conclusions du rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions initiales du préavis municipal.

- M. C. FÜRER - président : Les conclusions du rapport sont identiques au préavis. Juste avant d'ouvrir la discussion je vais vous faire une démonstration de l'utilisation du nouveau micro. La discussion est ouverte en commençant par les questions générales puis nous passerons page par page.

Page 32 :

- M. T. Creteigny : En ce qui concerne le poste achat de matériel informatique, je comprends que deux investissements significatifs – le scanner et l'équipement du réseau de la salle multifonction – ont été repoussés. Est-ce qu'il s'agit d'un décalage et que ces investissements vont se retrouver dans les comptes 2023 ? Va-t-on aussi voir le décalage de l'achat des caméras de surveillance initialement prévu en 2023 ?

- M. C. Viquerat – Municipal : Il y a en effet un petit décalage en cascade. Le matériel cité est en partie livré cette année sauf le scanner de taille A0 permettant de scanner des plans. Ce dernier achat est mis dans le budget mais reporté d'année en année depuis environ 3 ans. Concernant les caméras de surveillance, le sujet est à régler ces prochains mois afin de remplacer le matériel existant et afin d'équiper aussi la nouvelle salle triple.

- M. T. Creteigny : Le budget 2022 prévoyait une formation pour les employés du côté de la sécurité. Cette formation a-t-elle été donnée, et si oui par qui et à qui ? Quelle est la situation de la sécurité informatique de la Commune ?

- M. C. Viquerat – Municipal : Au niveau de la formation sur la sécurité, des informations ont été données aux employés par Mme I. Ciampi. Une formation plus sérieuse doit encore être faite. Par rapport à l'infrastructure, elle est surveillée et sécurisée de manière globale au niveau des données que nous avons en stock au sein de la Commune. Nous allons prochainement mettre en place une méthode d'identification plus complexe afin de s'assurer que ce soit bien les bonnes personnes qui s'identifient sur le système. Ça devrait se faire dans les deux prochains mois. Les bases ont été posées, les règlements d'utilisation ont été impactés, les licences ont été adaptées, il ne reste plus que la mise en place.

- M. T. Creteigny : Ne tardons pas trop sur la formation aux utilisateurs.

- M. A. Magnollay : Pourquoi une partie du matériel informatique de l'installation de la salle triple était porté à ce budget-là et pas au préavis en lien avec la salle triple ?

- M. C. Viquerat – Municipal : C'est une question que nous avons déjà abordée lors de la discussion du budget de la salle. Il y a un certain nombre d'objets volontairement sortis du cahier des charges de l'entreprise générale car ces cahiers des charges ne permettent que difficilement d'exiger un certain type de matériel bien précis. L'équipement était prévu l'an passé mais en raison de retard de livraison, il n'est arrivé que récemment et sera posé ces prochains mois.

- M. A. Magnollay : Ce que je ne comprends pas très bien c'est le fait qu'il ne soit pas lié au préavis. Est-ce qu'on n'aurait pas pu mettre ce poste au même titre que les différentes autres adjudications de la salle, dans le souci de conserver une vue d'ensemble totale de l'installation ?

- M. C. Viquerat : Vous avez constaté juste, cela n'a pas été fait de cette manière-là.

Page 35 :

- M. T. Jakob : Au niveau de la maison de Commune, on retrouve environ CHF 80'000.- qui n'étaient pas prévus au budget, pourriez-vous nous préciser de quoi il retourne ?

- M. R. Corthay – Municipal : L'ascenseur était prévu au budget à hauteur de CHF 70'000.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : Pour précision, les montants globaux, qui sont ensuite dispatchés, se trouvent au 30.3141 et il y avait CHF 250'000.-

Page 40 :

- M. L. Magnollay : Au 46.3811, attributions au financement spécialisé, il y a une forte somme qui est largement en-dessus du budget et je n'ai pas vu d'explication.

- M. C. Viquerat – Municipal : C'est plutôt une bonne nouvelle car il s'agit de l'attribution en réserve et il est vrai que cela n'avait pas été budgété de cette manière-là.

- M. L. Magnollay : Au 71.3526, ARASMAC, la somme correspond au budget mais on a fait exploser ce-dernier par rapport aux comptes 2021. Étant donné l'importance de cette dépense par rapport aux capacités financières, quelle est la raison de cette augmentation ?

- Mme T. Séverin – Municipale : Pour les comptes 2022, cela représente les acomptes que nous avons payés. L'ARASMAC boucle extrêmement tard, tellement tard qu'on n'arrive plus du tout à avoir une image de ce qu'on dépense vraiment. Sur 2021, le montant correspondait probablement à ce que nous avons eu en 2020 pendant le COVID où il avait eu beaucoup de fermetures et où nous avons dépensé moins que d'habitude. Nous sommes toujours aux alentours des CHF 500'000.- ou CHF 550'000.-. Le montant de 2021 ne reflète ainsi pas la réalité des dernières années. Pour des Communes comme nous ou pour des Communes plus petites, parfois le budget double en fonction du nombre d'enfants qui sont accueillis. C'est assez aléatoire. On ne parvient pas à avoir les comptes de l'ARASMAC pour boucler nos comptes, nous sommes donc obligés de mettre les acomptes. Pourtant on insiste.

Page 45 :

- M. L. Magnollay : Compte 9280 point 3, provisions fonds alimentés par les recettes eau : on a une belle provision qui augmente année après année. En espérant que la Municipalité sache bien négocier son prix d'électricité, n'y aurait-il pas quelques ajustements à faire sur le prix de l'eau ? On a un réservoir neuf, les conduites sont en relativement bon état, je constate qu'on thésaurise un peu, est-ce bien nécessaire ?

- M. C. Viquerat – Municipal : On a des réserves qui grossissent gentiment. Il était prévu d'envisager une baisse du coût de l'eau il y a 1 an ½, même si aujourd'hui nous sommes considérés comme étant très bas par rapport à la moyenne régionale. On a changé d'avis, car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons subi une forte augmentation des coûts électriques, on le voit déjà dans les comptes 2022 : ils ont grevé un peu les coûts de fonctionnement et c'est encore pire sur 2023. D'après les informations

actuelles pour 2024, nous reviendrions à des coûts similaires à 2022, voire mieux. On s'est empressé de reporter la décision de réduire le coût de l'eau en attendant que le coût électrique se stabilise.

### **Vote – option de vote en bloc accepté à l'unanimité par le Conseil**

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2022, ainsi que le bilan, tels que présentés ;
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière ;
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

**Accepté à l'unanimité.**

### **6. Présentation du préavis municipal n° 06-2023 relatif au préavis d'imposition 2024 & 2025 :**

- M. C. FÜRER – Président : Ce préavis sera traité par la Commission des finances et je passe la parole à M. le Syndic pour la présentation du préavis.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : Nous vous déposons ce soir le préavis n°06-2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025. En effet nous souhaitons avoir une vue d'ensemble pour l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, qui, si toutes les démarches sont faites entre 2023 et 2024 avec les débats au Grand Conseil, sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Au vu de ces éléments nous vous proposons le status quo d'un point de vue taux d'imposition ce qui nous permettra aussi de mieux appréhender cette nouvelle péréquation.

### **7. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE :**

- M. C. FÜRER - Président : Ce rapport est disponible sur le serveur communal au moyen du lien qui vous a donné accès aux autres documents de préparation pour cette séance.

- M. G. Biondi-Morra : En un mot, l'ASSAGIE est gérée de manière absolument impeccable. L'année 2022 c'est essentiellement un retour à la normalité après deux années de COVID qui étaient un peu compliquées. On boucle les comptes 2022 avec une charge pour les Communes de CHF 8'170'691.-, ce qui représente une diminution de presque 2% par rapport au budget de 2022 et une diminution de CHF 207'000.- environ par rapport aux comptes 2021. L'exercice 2022 est tout à fait sain, avec une charge pour les Communes qui est inférieure par rapport au budget et par rapport à l'exercice précédent sans réduire les prestations malgré une augmentation de 3% du nombre d'élèves et une situation économique compliquée avec une inflation d'environ 2.8%. Sans aller dans les détails (et on aurait dû vous fournir ce rapport un peu avant, ce n'est pas une tentative d'éluder les questions) voici les éléments importants : il y a une augmentation importante du nombre de repas servis : au total 37'499 repas ont été fournis en 2022 contre 32'204 en 2021. Une énorme augmentation gérée en partie par un accroissement des ressources qui probablement mettent pas mal de

pression sur les équipes. Cela correspond probablement à un changement d'habitude des familles qui ont tendance à plus laisser leurs enfants déjeuner dans les écoles. Avoir des infrastructures un peu plus larges dans ce domaine va être utile si la tendance continue. Côté transports : on arrive de CHF 1'597'000.- dépensés en 2022 par rapport à CHF 1'423'000.- en 2021, ça a un peu augmenté et cette augmentation va continuer car tous les trajets sont à présent revenus à la normale. On signale quelques déprédations et agitations dans les bus ce qui va demander du travail additionnel aux travailleurs sociaux de proximité et aux agents de sécurité publics. Les projets d'immeubles et de réorganisation des infrastructures scolaires dans toute la zone d'Aubonne, suit son cours. Le total représente environ CHF 45'000'000.- sur huit ans, financés sans augmenter significativement le budget de l'ASSAGIE, c'est aussi une bonne nouvelle. Les charges et les revenus 2022 : les revenus sont représentés par ce que payent les Communes en fonction du nombre d'élèves et d'habitants avec des ratios particuliers, et les dépenses sont les cantines, les transports et les bâtiments. A nouveau, la gestion de l'ASSAGIE est réalisée de manière impeccable nous n'avons pas de commentaires particuliers ni additionnels.

#### **8. Rapport du Président :**

Un an... comme le temps passe vite...

Voici un an que vous m'avez élu au poste de Président de votre Conseil.

Depuis, le Conseil s'est réuni à cinq reprises et a voté cinq préavis :

- l'arrêté d'imposition 2023,
- le budget 2023,
- un crédit pour la révision du PACom,
- un crédit pour des gradins aux Communaux,
- et enfin, le préavis de gestion 2022.

En plus de cela, la Municipalité a consulté le Conseil à plusieurs reprises concernant :

- les éclairages de Noël,
- l'augmentation du nombre de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle triple,
- le concept d'aménagement des Communaux, avec un rapport informatif fourni par la Commission d'urbanisme.

Pendant cette année, le Bureau électoral s'est réuni à deux reprises, deux votations ayant été annulées faute d'objet à traiter. Je tiens à remercier le Bureau ainsi que notre huissier M. J.-M. Mérinat pour leur efficacité, leur sérieux, et leur bonne humeur. L'excitation était palpable hier pour le premier dépouillement sur bulletin unique, et je suis convaincu que l'arrivée de notre nouveau scanner ne marquera pas de rupture dans la convivialité de ces matinées de dépouillement.

Enfin, n'oublions pas les activités extra-muros du Conseil, à savoir la fenêtre de l'Avent – qui fut un succès – et la visite de la salle triple organisée par la Municipalité le 7 juin, que je remercie d'ailleurs pour cette belle opportunité. Voilà donc une année bien remplie conclue par un passage au bulletin unique réussi.

A titre personnel, ce fut une année intense et enrichissante, et je remercie la Municipalité, les micros, et le Conseil de redoubler d'effort pour que les séances ne soient pas un long fleuve tranquille. J'en profite aussi pour

m'excuser d'avoir parfois oublié les noms de plusieurs d'entre vous ; je vous assure qu'il n'y a rien de personnel à cela.

La fluidité des séances nécessite une certaine dose de préparation en amont, et j'aimerais remercier notre Huissier, le Greffe, la Boursière, le personnel administratif et la Municipalité pour les échanges constructifs et l'aide qu'ils nous apportent. Merci de nous aider à faire tourner les rouages de ce Conseil. Finalement, cette machine ne pourrait pas tourner sans l'aide d'une mécanicienne hors pair, sans qui nos rouages seraient souvent grippés. Merci Fanny pour ton aide si précieuse et l'énergie que tu dépenses sans compter pour que tout cela tourne si naturellement.

## **9. Rapport du Syndic :**

Cette séance du Conseil communal marque la fin de la deuxième année de cette législature avec un engagement toujours plus important, car les dossiers se complexifient.

Je ne reviendrais pas sur les préavis qui vous ont été soumis durant l'année 2022, votre Président les a déjà évoqués.

Un travail important a été accompli que ce soit sur la suite de l'étude de l'interface de notre gare, ou sur le PECC (Plan Energie et Climat communal), avec la participation importante et intéressée de notre population lors des ateliers. La suite de la construction de la salle omnisports avec tous les aléas dus aux circonstances actuelles avec des pénuries de matériaux ou des retards de livraison, ce qui implique un travail accru des Municipaux en charge et que je remercie ici. Également la participation à un groupe de travail relatif aux transports publics dans notre secteur ARCAM et étendu jusqu'à Hautemorges, qui reprend ces prochains jours. Le cheminement entre Etoy et la gare d'Allaman qui poursuit son étude. La mise en place de vélos en libre-service. Votre Municipalité continue à s'investir fortement pour améliorer les courses de transports notamment de la ligne 722 qui fera l'objet d'une amélioration substantielle en soirée et le week-end.

Notre résultat comptable 2022 est très positif et nous nous en réjouissons, toutefois il nous faut rester vigilants, car une fois de plus ce sont les impôts conjoncturels qui nous permettent principalement d'arriver à cette conclusion. Nous attendons avec impatience la nouvelle péréquation qui entrera en vigueur en 2025.

Je tiens à remercier ici mes collègues de la Municipalité pour leur dévouement et leur engagement constant au service de nos concitoyennes et concitoyens et enfin notre personnel communal qui assure toutes les prestations au service de nos habitants.

Enfin, merci à vous Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers ainsi qu'au Bureau et à votre Président pour la collaboration entre le Conseil et la Municipalité.

Je vous souhaite un bel été, reposez-vous et profitez pleinement de ces beaux jours. Nous nous retrouvons à la rentrée pour d'autres défis.

## **10. Nomination du Président :**

- M. C. FÜRER – Président : Je rappelle que l'année prochaine nous devons notamment nous atteler à la révision du règlement du Conseil communal en vue des élections communales de 2026. Ce serait avec plaisir que j'engagerais ce prochain chantier avec vous si vous me renouvez votre confiance.

- Mme S. Thury, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, préside à présent la séance du Conseil afin de diriger cette élection : Avant de passer à l'élection du Président, j'aimerais vous recommander la candidature de M. C. FÜRER. J'ai l'occasion de fonctionner avec lui depuis son élection précédente et je peux vous confirmer que son professionnalisme nous permet d'assurer au mieux notre tâche au sein du Bureau. Je vous propose de l'élire au poste de Président du Conseil. Je demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidatures ?

**M. C. FÜRER est nommé au poste de Président par acclamation.**

## **11. Nomination des Vice-Présidents :**

- M. C. FÜRER – Président : Comme vous l'avez entendu avant, Mme S. Thury occupe le rôle de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et M. T. Jakob celui de 2<sup>ème</sup> Vice-Président. Tous les deux m'ont fait part de leur désir de continuer à œuvrer au sein de ce Bureau. Comme vous avez pu l'entendre, le Bureau fonctionne très bien et je ne peux que les recommander à vos votes. Maintenant ces élections, tout comme celle d'avant, ne sont pas fermées et tout membre du Conseil peut se porter candidat à l'un ou l'autre de ces postes. Y a-t-il d'autres candidats au poste de premier Vice-Président ?

**Mme S. Thury est élue au poste de première Vice-Présidente par acclamation.**

Y a-t-il d'autres candidats au poste de second Vice-Président ?

**M. T. Jakob est élu au poste de deuxième Vice-Président par acclamation.**

## **12. Nomination des Scrutateurs :**

- M. C. FÜRER – Président : Mme C. Herzog actuellement scrutatrice suppléante, m'a fait part de son désir de se présenter au poste de scrutatrice. De nouveau une personne du Bureau avec qui on fonctionne très bien. Je pense qu'elle envie de voir le scanner en action encore quelques fois. Les scrutateurs font partie du Bureau électoral, ils s'occupent du dépouillement, ils auront donc le privilège de voir le scanner en action. J'encourage les personnes qui ont rejoint récemment le Conseil à présenter leur candidature, n'hésitez pas.

Mme R. Buchet présente la candidature de M. V. Payot.

**Mme C. Herzog et M. V. Payot sont élus par acclamation.**

### **13. Nomination des Scrutateurs suppléants :**

Les scrutateurs suppléants sont élus pour une année, sont rééligibles et suite à l'arrivée du scanner il a été décidé qu'ils ne seront plus conviés d'office les dimanches de votation. Mme S. Jara aimerait continuer encore une année à ce poste. Mme C. Herzog étant élue en tant que scrutatrice à présent, il nous faut encore au moins une candidature.

M. V. Payot propose la candidature de Mme R. Buchet.

**Mme S. Jara et Mme R. Buchet sont élues par acclamation.**

### **14. Nomination de la Commission de gestion :**

- M. C. FÜRER – Président : Tous les membres actuels sont rééligibles et ont présenté leur souhait de poursuivre encore une année.

**M. F. Blanc, M. M. Corthay, Mme V. Elamly, Mme P. Hitz-Lepori, Mme H. Laurent, M. G. Laville, M. R. Roussel** sont réélus par acclamation.

### **14. Nomination complémentaire de la Commission d'urbanisme :**

- M. C. FÜRER – Président : La Commission d'urbanisme est élue pour la législature mais M. M.-O. Christinat m'a fait part de son souhait de démissionner de cette Commission et s'excuse de son absence ce soir.

La lettre de démission est lue à l'Assemblée, dans laquelle M. M.-O. Christinat propose d'élire M. A. Magnollay à sa place.

**M. A. Magnollay est élu par acclamation.**

### **15. Propositions individuelles :**

- Mme J. Amy : J'ai cru comprendre en étudiant le préavis sur le Plan d'Affectation communal, que la Commune dispose de nombreuses zones à construire pour des bâtiments d'intérêt public. En lien avec ce qui est ressorti du rapport de l'ASSAGIE, je me suis demandée si la Municipalité réfléchit à construire des locaux pour accueillir une structure de garde pré-scolaire.

- Mme T. Séverin – Municipal : Oui nous avons certaines idées pour amener une structure d'accueil pré-scolaire sur la Commune, nous explorons différentes pistes mais on ne peut pas trop dévoiler de détails pour l'instant.

- Mme J. Amy : Je trouve dommage que les vélos entreposés sur la place devant le bâtiment communal se retrouvent tous par terre dès qu'il y a du vent. Ne sachant pas si c'est du ressort de la Commune ou de Pick-E-Bike Est-ce qu'il est prévu d'installer des barres pour les soutenir ?

- M. C. Viquerat - Municipal : Ce souci a été en effet constaté. Le concept avait été vendu au départ avec la remarque qu'aucune infrastructure n'était nécessaire. Depuis la mise en service depuis 1 an ½, on constate que l'utilisation est constante même si on peut encore espérer qu'elle augmente

encore et que chacun en fasse la publicité. Nous espérons trouver une solution pour la fin de l'hiver prochain.

- Mme I. Golay : Je me suis fait une remarque en lisant le procès-verbal chez moi et ne souhaite jeter la pierre à personne. J'étais absente au dernier Conseil, je m'excuse encore, mais j'ai été très surprise de voir qu'on pouvait atteindre onze abstentions sur un préavis qui a été étudié, pour lequel nous avons reçu des rapports et autres. Je sais que chacun vote en son âme et conscience mais je voudrais rappeler que nous avons tous été élus par la population pour prendre des décisions. J'ai constaté qu'il y a eu un grand débat sur ce sujet lors du dernier Conseil et je suis surprise de voir que onze personnes n'avaient pas réussi à avoir un penchant pour ou contre.

- Mme S. Thury : À propos de l'emplacement des vélos sur cette place du village : on a eu l'occasion de faire la fête au village il n'y a pas très longtemps et je me dis que si vous fixez ces vélos au bord du mur, ça risque quand même d'empiéter sur des éventuelles cantines lors de futures fêtes. Comme vous avez pu le constater, vendredi soir, la place était remplie, on aurait presque pu enlever les quatre arbres pour rajouter des tables. J'espère que l'emplacement des vélos sera bien étudié et choisi de manière à ne pas trop empiéter sur cette place.

- M. F. Chappuis : Je voudrais signaler une déprédation d'une piste de l'instrument central du skate park. Pourrait-on profiter de la nombreuse présence d'ouvriers alentours pour qu'ils viennent réparer cette déprédation lors d'une pause-café ?

- Mme T. Séverin – Municipale : On sait que certains de ces modules sont en assez mauvais état malheureusement. On a fait venir le constructeur sur place pour regarder ce qui était encore réparable ou pas. Ce sont des types de modules qui ne se font plus à présent justement parce qu'ils ne sont pas très durables. En gros ça va être très compliqué de réparer et il va probablement falloir les fermer et les arrêter. On réfléchit à ce qu'on va pouvoir faire avec cette place, avec ces modules mais ce qui est sûr c'est que ces modules ne se font plus.

- M. C. Furer – Président : Si je comprends bien il est question de fermer ou arrêter mais pas remplacer ?

- Mme T. Séverin – Municipale : Remplacer sous une forme ou sous une autre oui, mais pas par le même type de module. La réflexion est en cours pour savoir comment continuer à faire vivre cette place pour que les jeunes sportifs puissent continuer à s'amuser.

- M. G. Knigge : En tant que Vice-Président du FC Etoy je voudrais vous informer que notre équipe de troisième ligue féminine a fini la saison le 11 juin de façon très brillante et monte en deuxième ligue inter-régionale. Je remercie la Municipalité qui, au travers de M. J.-M. Fernandez, a offert le ballon lors de ce dernier match à domicile. J'espère que la saison prochaine sera suivie par des personnes de la Commune afin de créer une petite ambiance car il y aura des matchs contre des équipes venant d'autres cantons et donc cela sera intéressant.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : On aimerait aussi féliciter les dames du tennis d'Etoy qui sont montées en ligue nationale C hier.

- M. P. Lüthi : Qu'en est-il des trois panneaux à l'entrée du village ?

- M. C. Viquerat – Municipal : Ce sont des panneaux qui ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois. On a arrêté de vouloir les réparer et on a

regardé pour les rénover ou les changer. Il n'existe plus grand-chose sur le marché d'autre qu'un très grand téléviseur de super calibre. Rappelez-vous on vous a parlé il y a plusieurs années de lutter contre la pollution lumineuse des écrans publicitaires, alors nous nous demandons comment faire pour remplacer ces panneaux autrement que par d'énormes écrans. Il est vrai qu'on pourrait les éteindre pendant la nuit mais nous n'avons pas encore trouvé la meilleure solution.

- M. C. Furer – Président : On a vu qu'ils pouvaient au moins servir de supports pour des affiches plus classiques.

- Mme S. Thury : Pour parler du panneau, c'est vrai que pour la fête au village ça aurait été bien de pouvoir au moins couvrir le côté noir qui n'affiche plus rien et pourquoi pas concevoir un joli panneau avec une belle photo par exemple. Pourquoi pas donner la possibilité aux manifestants de pouvoir aller inscrire comme c'était fait anciennement, sans parler d'électricité ? Je ne me souviens plus exactement le prix de la bâche mais ce n'était pas très cher. Je voudrais rebondir sur la fête au village. Il me semble que ça a été une belle réussite, que tout le monde était content même si je n'ai pas encore l'intégralité des comptes du vendredi soir. J'aimerais à nouveau remercier la Municipalité et vous partager que toutes les sociétés sont toutes très contentes de leurs stands, de ce qu'elles ont vendu, de leur participation à la fête. Aucun incident majeur n'a été déploré pendant cette fête alors merci à tous.

- M. C. Furer – Président : Merci à toutes les sociétés locales pour nous avoir permis d'avoir cette belle fête qu'on attendait depuis longtemps. La séance de ce soir sera suivie par un apéritif offert par la Jeunesse d'Ettoy, qui sera quant à lui suivi par le repas de fin d'année offert par la Municipalité que je remercie vivement pour sa générosité. Je vous souhaite un très bel été et on se revoit en septembre.

Séance levée à 20h25

**Prochaine séance :**  
**11 septembre 2023 – 20h00**

Le Président

La Secrétaire

Christophe Furer

Fanny Gantin

